

Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Année 2022

En 2022, 91 710 enseignants sont en fonction dans les établissements publics d'enseignement supérieur. Parmi eux, 55 130 appartiennent aux corps des enseignants-chercheurs titulaires (y compris les corps à statuts spécifiques et les hospitalo-universitaires), 12 750 sont des enseignants du second degré titulaires et 23 830 sont des enseignants contractuels (hors chargés d'enseignement vacataires, agents temporaires vacataires et enseignants invités). Entre 2021 et 2022, l'effectif total des enseignants du supérieur est resté stable. Parmi les enseignants-chercheurs titulaires, 45 % des maîtres de conférences et 29 % des professeurs des universités sont des femmes.

Falilath Adedokun
Jérôme Tourbeaux
DGRH A1-1

Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur se répartissent en trois grandes catégories : les enseignants-chercheurs titulaires (60 %), les enseignants du second degré affectés dans l'enseignement supérieur (14 %) et les enseignants contractuels (26 %) (figures 1 et 2).

Les enseignants-chercheurs titulaires (y compris les corps à statuts spécifiques et les hospitalo-universitaires) se composent de 38 % de professeurs des universités et assimilés (PR) et de 62 % de maîtres de conférences et assimilés (MCF).

La catégorie des enseignants contractuels réunit les doctorants contractuels effectuant un service d'enseignement (29 %), les attachés temporaires d'enseignement et de recherche (20 %), les contractuels des disciplines hospitalo-universitaires (18 %), les enseignants associés (11 %), les contractuels LRU (10 %), les professeurs con-

tractuels sur emplois vacants du second degré (7 %), ainsi que les lecteurs et les maîtres de langues (4 %).

Les effectifs des enseignants du supérieur se stabilisent depuis une dizaine d'années

L'effectif total des enseignants du supérieur a augmenté de 3 % au cours des vingt dernières années, variant de 88 840 en 2002 à 91 710 en 2022. Les effectifs des PR ont augmenté de 10 % et ceux des enseignants contractuels de 6 %, tandis que ceux des MCF se sont stabilisés (+ 0,4 %). En revanche, les effectifs des enseignants du second degré ont diminué de 4 %.

Les effectifs des enseignants du supérieur se sont stabilisés de 2012 à 2022 (+ 0,5 %), ceux des MCF et des enseignants du second degré ont diminué (respectivement



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale
des ressources humaines (DGRH) :

72, rue Regnault
75243 Paris Cedex 13

Directeur de la publication :

Boris Melmoux-Eude

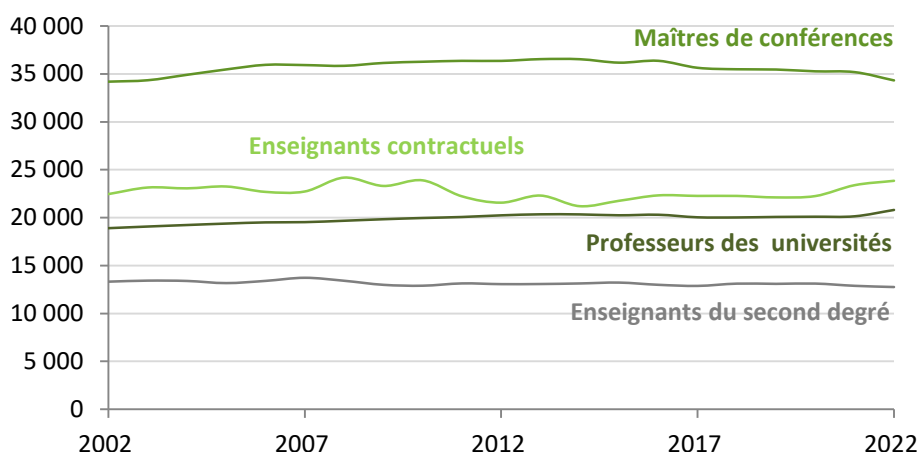
Rédacteur en chef :

Jérôme Tourbeaux

ISSN 2826-2999

e-ISSN 2740-8787

① Évolution de l'effectif des personnels de l'enseignement supérieur depuis 2002



Sources : DGRH A1-1 / GESUP 2 - RHSUPINFO - Enquêtes sur la situation des enseignants contractuels

② Enseignants en activité dans l'enseignement supérieur en 2022

Fonctions	Professeurs des universités titulaires (et stagiaires)	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires)	Enseignants du second degré	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement (1)	Attachés temporaires d'enseignement et de recherche (2)	Enseignants associés	Lecteurs et maîtres de langue	Professeurs contractuels sur emplois vacants du second degré	Contractuels LRU	Chefs de clinique, AHU, PHU (3)	Total
Groupe de disciplines CNU											
Groupe 1 : Droit et Science politique	1 421	2 408		459	725	244		46	148		5 451
Groupe 2 : Sciences économiques et de gestion	1 156	2 766	1 755	257	451	528		256	346		7 515
Sous-total : Droit-Economie-Gestion	2 577	5 174	1 755	716	1 176	772		302	494		12 966
Groupe 3 : Langues et Littératures	1 580	3 878	4 020	298	594	56	859	485	451		12 221
Groupe 4 : Sciences humaines	2 156	4 316	819	665	822	326	2	125	200		9 431
Groupe 12 : Interdisciplinaire	645	1 845	2 032	135	240	267	1	161	163		5 489
Théologie	25	21		2	1				4		53
Sous-total : Lettres-Sciences humaines	4 406	10 060	6 871	1 100	1 657	649	862	771	818		27 194
Groupe 5 : Mathématiques et Informatique	2 172	4 201	1 069	937	544	124		98	157		9 302
Groupe 6 : Physique	932	1 359	591	377	61	11		22	20		3 373
Groupe 7 : Chimie	1 106	1 962	162	594	96	21		8	56		4 005
Groupe 8 : Sciences de la terre	455	814		286	61	16		2	21		1 655
Groupe 9 : Sciences de l'ingénieur	2 385	4 379	1 750	780	376	173		81	219		10 143
Groupe 10 : Biologie et Biochimie	1 343	3 045	419	861	232	56		24	53		6 033
Sous-total : Sciences-Techniques	8 393	15 760	3 991	3 835	1 370	401		235	526		34 511
Pharmacie	589	1 112		84	51	72		1	15	68	1 992
Médecine	4 111	1 389				385				3 910	9 795
Odontologie	159	315				51				367	892
Autres sections de santé	7	28		1	2	13		5	25		81
Sous-total : Santé	4 866	2 844		85	53	521		6	40	4 345	12 760
Corps spécifiques affectés dans des grands établissements (hors CNU)	574	476									1 050
Non renseigné			129	1 157	568	355	82	369	568		3 228
Total	20 816	34 314	12 746	6 893	4 824	2 698	944	1 683	2 446	4 345	91 709

Sources : DGRH A1-1 / GESUP 2 - RHSUPINFO - Enquêtes sur la situation des enseignants contractuels

(1) 11 450 doctorants contractuels n'ont pas d'activité d'enseignement sur un total de 18 343 doctorants contractuels. Depuis 2016, ils peuvent toutefois, sous conditions, cumuler des activités d'enseignement hors contrat doctoral.

(2) 3 921 ATER sont à temps plein et 903 à temps partiel, ce qui correspond à 4 372,5 équivalents temps plein.

(3) AHU : Assistants hospitalo-universitaires ; PHU : Praticiens hospitalo-universitaires.

- 6 % et - 2 %), tandis que ceux des enseignants contractuels et des PR ont augmenté (+ 11 % et + 3 %).

Entre 2021 et 2022, l'effectif total des enseignants du supérieur est resté stable (+ 0,1 %).

Les enseignants-chercheurs relevant des Sciences-Techniques sont les plus nombreux

Varié peu dans le temps, les effectifs des enseignants-chercheurs titulaires – MCF et PR – selon leur appartenance disciplinaire se répartissent pour près de la moitié d'entre eux (45 %) dans la grande discipline des Sciences-Techniques, 27 % en Lettres-Sciences humaines et 14 % à la fois en Droit-Economie-Gestion et en Santé.

Les effectifs en Droit-Economie-Gestion sont cependant les seuls à avoir augmenté au cours des dix dernières années (+ 3 % entre 2012 et 2022), ceux de la Santé (- 4,5 %), des Lettres-

Sciences humaines (- 3,5 %) et des Sciences-Techniques (- 3 %), ayant diminué.

Au sein des Sciences-Techniques, 28 % des effectifs relèvent du groupe disciplinaire des Sciences de l'ingénieur, 26 % des Mathématiques-informatique, 18 % de la Biologie-biochimie, 13 % de la Chimie, 9 % de la Physique et 5 % des Sciences de la terre (*figure 3*).

La grande discipline des Lettres-Sciences humaines se compose pour l'essentiel d'enseignants-chercheurs titulaires qui relèvent des Sciences humaines (45 %) et des Langues-littératures (38 %), puis du groupe Interdisciplinaire (17 %).

Les effectifs de la grande discipline du Droit-Economie-Gestion se répartissent pour moitié entre le Droit-science politique et les Sciences économiques-gestion.

Parmi les sous-groupes disciplinaires, l'effectif du groupe Interdisciplinaire – qui comprend notamment les Sciences et techniques des activités physiques et

sportives (STAPS) – est celui qui a augmenté le plus rapidement (+ 5 % entre 2012 et 2022), suivi de ceux des Sciences économiques-gestion (+ 3 %) et du Droit et Science politique (+ 2 %). En revanche, les effectifs des Langues et littératures (- 11 %), de la Physique (- 6 %), de la Chimie (- 5 %), des Sciences de la terre et des Mathématiques-informatique (- 3 % chacun) sont ceux qui ont le plus diminué sur cette même période.

Les enseignants-chercheurs dont le statut est spécifique

Parmi les 55 130 enseignants-chercheurs titulaires, 1 050 (soit 2 %) appartiennent à des corps à statuts particuliers. Ces statuts répondent à des missions particulières (conservation et mise en valeur du patrimoine par exemple) et/ou sont spécifiques à certains établissements.

Assimilés aux corps des universitaires –

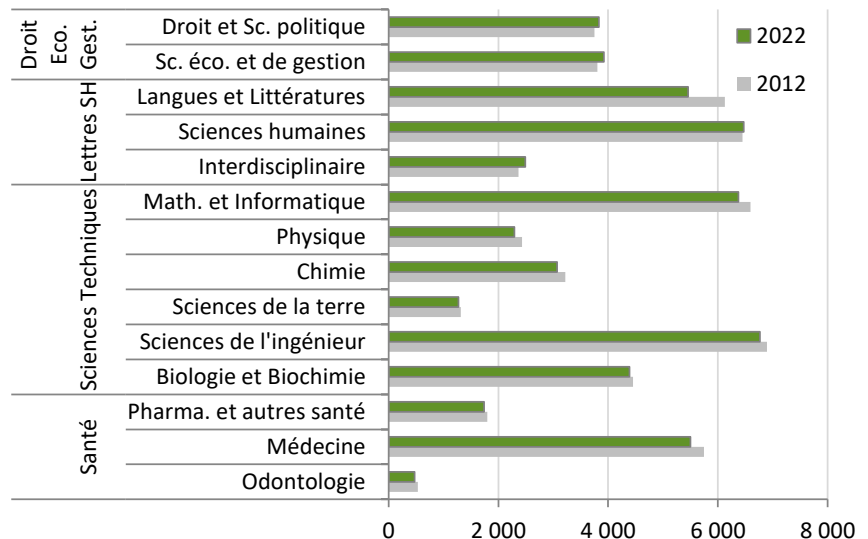
dont les statuts sont définis par le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 – les corps à statuts spécifiques comptent en 2022 :

- 103 astronomes et 119 astronomes adjoints ;
- 44 physiciens et 73 physiciens adjoints ;
- 109 directeurs d'études et 57 MCF de l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) ;
- 142 directeurs d'études et 90 MCF de l'École pratique des hautes études, de l'École nationale des chartes et de l'École française d'Extrême-Orient ;
- 76 professeurs et 137 MCF du Muséum national d'Histoire naturelle ;
- 55 professeurs du Conservatoire national des arts et métiers ;
- 44 professeurs du Collège de France ;
- 1 professeur de l'École centrale des arts et manufactures.

Les enseignants-chercheurs sont principalement en fonction dans les universités

La plupart (92 %) des enseignants-chercheurs en fonction sont affectés dans les universités et les universités de technologie. Les 8 % restants sont affectés dans les écoles d'ingénieurs et les autres établissements (écoles normales supérieures, instituts d'études politiques, grands établissements, etc.). À cette population, s'ajoutent 2 170 enseignants-chercheurs (soit 4 % de la totalité des enseignants-chercheurs) qui ne sont pas en fonction dans des établissements relevant du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : ils sont pour moitié en position de détachement et pour moitié en con-

③ Effectifs d'enseignants-chercheurs titulaires par groupe de disciplines CNU



Sources : DGRH A1-1 / GESUP 2 - RHSUPINFO
 Champ : Enseignants-chercheurs hors corps spécifiques.

gé ou en disponibilité.

La dynamique de recrutement des enseignants-chercheurs assure leur renouvellement

En 2022, 2 160 enseignants-chercheurs, MCF et PR (hors corps spécifiques) ont été recrutés, alors que 1 223 ont pris leur retraite (figure 4). Cependant, le recrutement de la plupart des PR s'effectuant parmi les MCF, ces derniers ne sortent pas de la population des enseignants-chercheurs tout en étant comptabilisés comme nouvellement recrutés. Outre la retraite, il existe par ailleurs d'autres modes de sortie de la population des enseignants-chercheurs (comme le décès ou la démission). Au final, on observe un peu plus de 1 recrutement pour 1 départ définitif d'enseignant-chercheur.

L'âge moyen et l'âge au recrutement des enseignants-chercheurs varient selon les disciplines

Les MCF ont en moyenne 47 ans, avec peu de variation d'une discipline à l'autre (figure 5). Les MCF relevant des Lettres-Sciences humaines sont cependant un peu plus âgés (48 ans), à cause de recrutements plus tardifs en moyenne que dans les autres disciplines (38 ans contre 36 ans en moyenne en 2022).

Les PR sont plus âgés en Lettres-Sciences humaines (56 ans) et en Santé (55 ans), qu'en Sciences-Techniques (54 ans) et, surtout, qu'en Droit-Economie-Gestion (52 ans).

Les PR relevant du Droit-Economie-Gestion sont en moyenne un peu plus jeunes que dans les autres grandes disciplines. En effet, jusqu'en 2015, le con-

④ Effectifs des enseignants-chercheurs titulaires recrutés, en activité et partant à la retraite en 2022

Grande discipline	Maîtres de conférences						Professeurs des universités					
	Recrutements (1)		En activité (2)		Départs en retraite (3)		Recrutements (1)		En activité (2)		Départs en retraite (3)	
	Total	Part de Femmes	Total	Part de Femmes	Total	Part de Femmes	Total	Part de Femmes	Total	Part de Femmes	Total	Part de Femmes
Droit-Economie-Gestion	196	45%	5 174	51%	81	42%	96	42%	2 577	36%	60	27%
Lettres-Sciences humaines	431	58%	10 060	58%	192	47%	240	58%	4 406	45%	238	37%
Sciences-Techniques	434	30%	15 760	34%	197	32%	271	29%	8 393	21%	233	13%
Santé	246	48%	2 844	53%	43	49%	246	36%	4 866	26%	179	19%
Total	1 307	45%	33 838	45%	513	41%	853	40%	20 242	29%	710	24%

Sources : DGRH A1-1 / GESUP 2 - RHSUPINFO - ANTEE/FIDIS

Champ : Enseignants-chercheurs hors corps spécifiques.

(1) Enseignants-chercheurs recrutés par concours au cours de l'année civile 2022 (hors mutation et détachement).

(2) Enseignants-chercheurs en activité dans les établissements d'enseignement supérieur au 31/12/2022.

(3) Les départs à la retraite sont ceux qui ont été enregistrés au cours de l'année civile 2022.

cours d'agrégation du supérieur était le principal moyen d'entrer dans le professorat dans cette grande discipline. Le concours d'agrégation ne nécessitant pas d'habilitation à diriger des recherches (HDR), il permet des recrutements relativement jeunes (moins de 40 ans en moyenne).

En revanche, l'âge de recrutement des PR en Droit-Economie-Gestion par la voie « normale » (c'est-à-dire au titre du 1° de l'article 46 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984), autorisée dans cette discipline depuis 2015, est de 45 ans. Cet âge est proche de celui observé dans les autres disciplines (46 ans), sauf en Lettres-Sciences humaines, où les recrutements sont plus tardifs (48 ans). Les PR relevant des Lettres-Sciences humaines sont en effet recrutés parmi des MCF en moyenne un peu plus âgés que dans les autres disciplines.

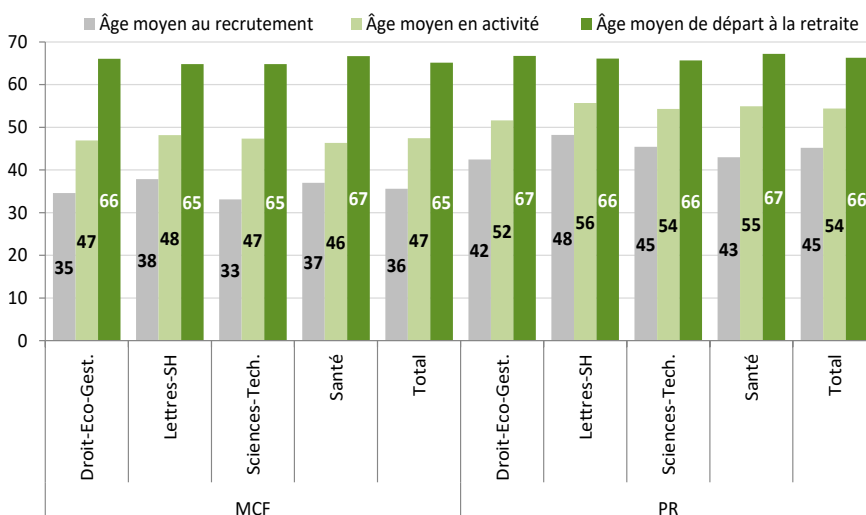
Les femmes restent moins nombreuses que les hommes, bien que leur proportion augmente

En 2022, la population des enseignants-chercheurs est davantage composée d'hommes (61 %) que de femmes (39 %). La proportion de femmes est bien moins importante chez les PR (29 %) que parmi les MCF (45 %) (figure 4).

Même si cette proportion augmente au fil du temps (+ 5 points pour les MCF ces 15 dernières années et + 10 points pour les PR), le maintien des recrutements féminins en dessous de la barre des 50 % (45 % en 2022 pour les MCF et 39 % pour les PR) ne permettra pas d'atteindre à terme la parité entre les hommes et les femmes (figure 6).

Des écarts sexuels sont également observables au niveau des grandes disciplines : 58 % des MCF qui relèvent des Lettres-Sciences humaines sont des femmes, contre 53 % en Santé, 51 % en Droit-Economie-Gestion et 34 % en Sciences-Techniques. Dans le corps des PR, la part des femmes est moindre : 45 % en Lettres-Sciences humaines, 36 % en Droit-Economie-Gestion, 26 % en Santé et 21 % en Sciences-Techniques. Les écarts entre le corps des PR et celui des MCF s'expliquent principalement par le fait que les femmes MCF soutiennent

5 Âges moyens des enseignants-chercheurs titulaires recrutés⁽¹⁾, en activité et partant à la retraite en 2022



Sources : DGRH A1-1 / RHSUPINFO - ANTEE/FIDIS

Champ : Enseignants-chercheurs hors corps spécifiques.

(1) Recrutements par concours (hors mutation et détachement).

moins souvent l'HDR que les hommes et candidatent relativement moins aux fonctions de PR.

Ces différences trouvent leur origine avant l'entrée dans le monde professionnel universitaire : dès le doctorat, la proportion de femmes diffère sensiblement selon les disciplines.

Un peu moins d'un enseignant-chercheur sur dix est de nationalité étrangère

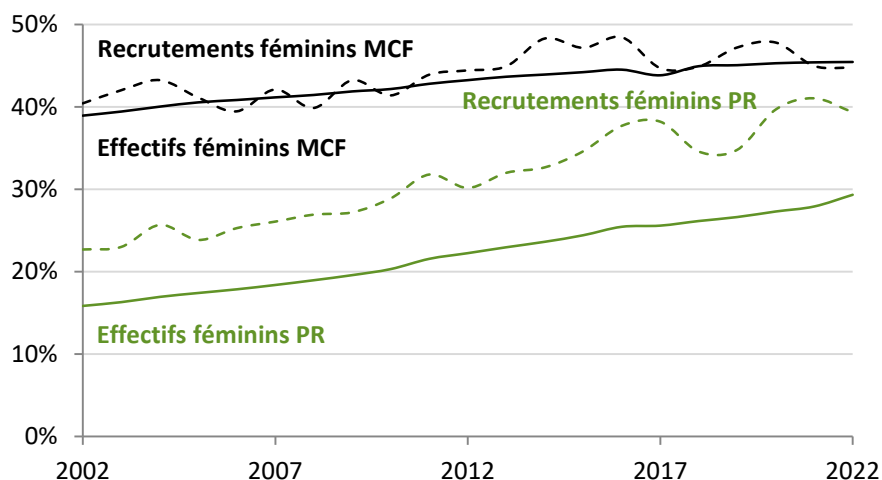
Parmi les enseignants-chercheurs titulaires, 8 % sont étrangers. Si les écarts de la proportion d'étrangers entre les

corps sont tenus (8 % de MCF, contre 7 % de PR), ils sont en revanche un peu plus prononcés entre les disciplines (figure 7).

Alors que près d'un enseignant-chercheur sur dix est étranger en Lettres-Sciences humaines et en Sciences-Techniques (9 %), ils ne sont que 6 % en Droit-Economie-Gestion et 3 % en Santé. Par ailleurs, parmi les 1 050 enseignants relevant des corps spécifiques, 12 % sont étrangers.

Les deux tiers des enseignants-chercheurs de nationalité étrangère sont originaires de l'Union européenne (81 % des PR, contre 60 % des MCF).

6 Évolution de la part des effectifs et des recrutements féminins d'enseignants-chercheurs titulaires selon le corps depuis 2002



Sources : DGRH A1-1 / GESUP 2 - RHSUPINFO - ANTEE/FIDIS

Champ : Afin de permettre les comparaisons temporelles, la figure est réalisée hors enseignants-chercheurs relevant des corps spécifiques et hors article 46.3, agrégation, mutation et détachement.

Les enseignants du second degré relèvent majoritairement des Lettres-Sciences humaines

Parmi les 12 750 enseignants du second degré affectés dans l'enseignement supérieur, 55 % appartiennent au corps des professeurs agrégés, 44 % à celui des professeurs certifiés et 1 % (soit 120 enseignants) à d'autres catégories telles que les conseillers principaux d'éducation ou les enseignants de statut particulier, comme ceux de l'ENSAM (École nationale supérieure des arts et métiers) (figure 8).

La répartition des enseignants du second degré affectés dans l'enseignement supérieur entre professeurs certifiés et professeurs agrégés est stable. Ces derniers représentent un peu plus de 50 % des effectifs depuis le début des années 2000.

La plupart (93 %) des enseignants du second degré sont affectés dans les universités et les universités de technologie. Les 7 % restants sont affectés dans les écoles d'ingénieurs et les autres établissements (écoles normales supérieures, instituts d'études politiques, grands établissements, etc.).

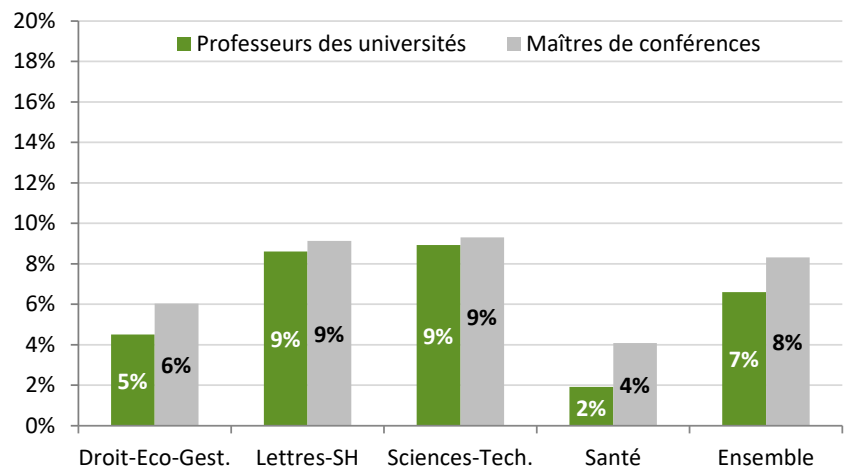
Un peu plus de la moitié des enseignants du second degré relèvent des Lettres-Sciences humaines, un tiers des Sciences-Tech. et 14 % du Droit-Economie-Gestion.

Parmi les enseignants du second degré qui relèvent des Sciences-Tech., les trois quarts appartiennent au corps des professeurs agrégés, contre la moitié en Droit-Economie-Gestion et en Lettres-Sciences humaines.

Les doctorants contractuels sont les enseignants contractuels les plus nombreux

Parmi les enseignants contractuels, la catégorie des doctorants contractuels qui effectuent un service d'enseignement est la plus importante, avec 29 % des effectifs en 2022 (figure 9). Le contrat de doctorant contractuel, créé en 2009, s'est progressivement substitué aux contrats d'allocation de recherche et de monitorat d'initiation à l'enseignement supérieur, ce qui explique l'essor

7 Enseignants de nationalité étrangère en fonction dans l'enseignement supérieur en 2022



Source : DGRH A1-1 / RHSUPINFO

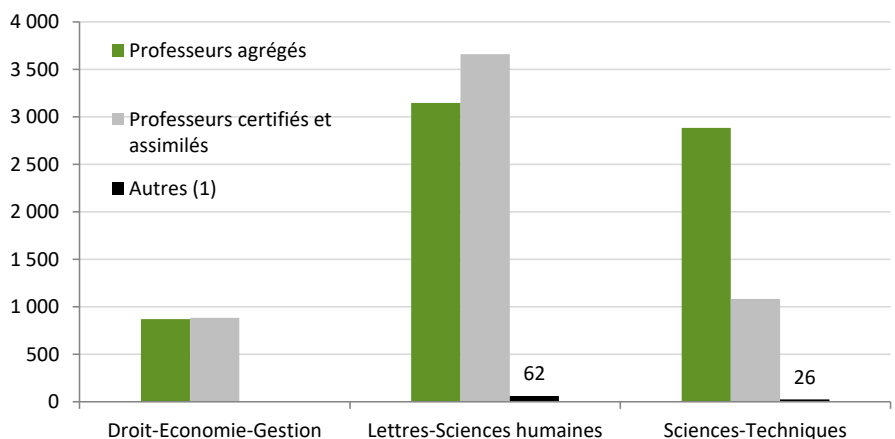
des doctorants contractuels parallèlement au déclin des moniteurs – puis à leur extinction – depuis 2010. La proportion de doctorants contractuels enseignants – ou moniteurs – a augmenté jusqu'en 2013 (38 %), avant de diminuer. L'augmentation du nombre de doctorants contractuels a contrasté avec la diminution du nombre d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER), en particulier depuis le milieu des années 2000. En 2022, les ATER représentent 20 % des enseignants contractuels contre 32 % en 2004. La part des enseignants associés tend également à diminuer lentement : ils ne représentent plus que 11 % des enseignants contractuels, contre 14 % en 2002.

En revanche, les effectifs des ensei-

gnants contractuels des disciplines hospitalo-universitaires apparaissent plutôt stables sur la période étudiée. Ils varient entre 18 % et 21 % selon les années.

Les catégories les moins nombreuses sont celles des contractuels LRU, des lecteurs et maîtres de langues, ainsi que des professeurs contractuels sur emplois vacants du second degré. Relativement stables dans le temps, les lecteurs et maîtres de langues concentrent, selon les années, de 4 % à 5 % des enseignants contractuels. Les professeurs contractuels sur emplois vacants du second degré augmentent depuis le milieu des années 2010, passant de 3 % des effectifs contractuels en 2014 à 7 % en 2022. En 2022, 2 450 contractuels LRU sont dénombrés (contre 1 000 en 2016), soit 10 % des enseignants contractuels.

8 Enseignants du second degré en fonction dans l'enseignement supérieur en 2022

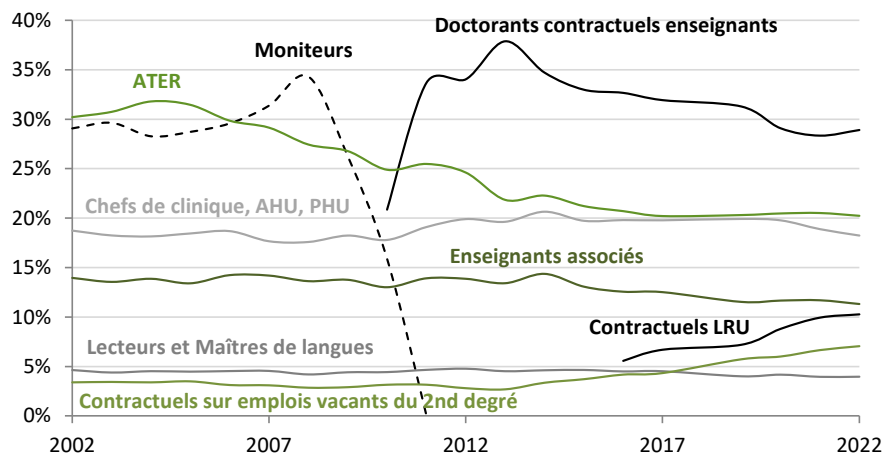


Source : DGRH A1-1 / RHSUPINFO

(1) Psychologues de l'Éducation Nationale, Conseillers principaux d'éducation, Professeurs de l'École nationale supérieure des Arts et Métiers (ENSAM)... La discipline est connue pour 88 enseignants du second degré appartenant à la catégorie « Autres » (sur 122). Au total, tous corps confondus et Autres, la discipline n'est pas renseignée pour 129 enseignants.

Trois autres catégories d'enseignants contractuels participent également à l'enseignement supérieur : les enseignants invités, les chargés d'enseignement vacataires et les agents temporaires vacataires. Les invités et les vacataires assurent généralement un nombre sensiblement réduit d'heures d'enseignement comparé aux autres catégories d'enseignants. Environ 1 000 enseignants invités et 152 000 enseignants vacataires (recensés dans 86 % des établissements qui ont communiqué ces données) ont été en fonction dans les établissements publics d'enseignement supérieur. ■

9 Répartition des enseignants contractuels en fonction dans l'enseignement supérieur selon le statut depuis 2002



Source : DGRH A1-1 / Enquêtes sur la situation des enseignants contractuels

Sources/Définitions/Méthodologie

- Les données statistiques portant sur les enseignants-chercheurs titulaires sont issues des fichiers de gestion de la Direction générale des ressources humaines (DGRH) du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR). Le terme « enseignants-chercheurs » ne concerne ici que les PR et les MCF universitaires et hospitalo-universitaires, ainsi que les corps assimilés (sauf précision contraire).
- Les données statistiques portant sur les enseignants contractuels proviennent d'une enquête annuelle réalisée auprès des établissements. Les données relatives aux agents relevant de l'article L. 954-3 du code de l'éducation (dits « contractuels LRU ») — créés par la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités — sont, depuis 2016, considérées comme suffisamment fiables pour être introduites dans la présente publication.
- Les données statistiques relatives aux enseignants titulaires qui figurent dans la présente note sont observées au 31/12/2022. Elles sont considérées comme représentatives de l'année 2022. Les enseignants contractuels sont recensés pour l'année universitaire 2021-2022.
- Le découpage disciplinaire est celui des sections du Conseil national des universités (CNU), y compris pour les enseignants du second degré auxquels est attribuée la section CNU correspondant à leur spécialité disciplinaire.
- Certains personnels ne sont pas évoqués dans cette note : ceux des établissements qui ne relèvent pas du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ainsi que ceux qui exercent leurs fonctions dans des établissements du second degré concourant à l'enseignement supérieur (classes préparatoires aux grandes écoles...).
- Certains indicateurs de la présente note diffèrent de ceux de la fiche n°4 de *L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France* (publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eesr/FR). Par exemple, les périmètres des enseignants contractuels des deux publications ne correspondent pas exactement, celui de la fiche n° 4 incluant notamment les invités. Les données relatives au recrutement diffèrent également de celles présentées dans la *Note de la DGRH* consacrée à ce thème, cette dernière n'incluant pas les données de la Santé, contrairement à la présente note.

En savoir plus

Beaurenaut A.-S. et Le Gendre M. (2023), « La campagne de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences et des professeurs des universités - Session 2022 », MESR, *Note de la DGRH*, n° 6.

Beaurenaut A.-S. (2023), « Les enseignants contractuels affectés dans l'enseignement supérieur - Année 2022 », MESR, *Note de la DGRH*, n° 4.

Adedokun F., Thomas J. et Tourbeaux J. (2022), « Les enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires en 2020 », MESR, *Note de la DGRH*, n° 4.

Thomas J. et Tourbeaux J. (2022), « La place des enseignants-chercheurs étrangers relevant du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche », MESR, *Documents de travail de la DGRH*.

Toutes les études relatives aux personnels enseignants de l'enseignement supérieur, les fiches démographiques des sections du CNU et le bilan social de l'enseignement supérieur sont publiés sur le site internet du ministère :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid118435/bilans-et-statistiques.html>